

21 juin 2012

Anglais, espagnol et français seulement*

**Vingt-deuxième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre le trafic
illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes**

Antigua (Guatemala), 1^{er}-5 octobre 2012

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la vingt et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
 - a) Relever les défis posés à la région par la production et le trafic de cocaïne, de cannabis et d'héroïne;
 - b) Les équipes spéciales interinstitutions dans la lutte contre le trafic de drogue;
 - c) Assurer le contrôle des précurseurs chimiques et des préparations pharmaceutiques.
6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.
7. Organisation de la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
8. Questions diverses.

* L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



9. Adoption du rapport de la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.

Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. Il est d'usage que les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, élisent un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé de distribuer par écrit, plutôt que de lire en séance, les déclarations générales et les statistiques concernant les tendances nationales du trafic de drogues. En conséquence, les gouvernements ont été invités à communiquer à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), avant le 6 août 2012, un rapport de deux pages sur les tendances les plus récentes du trafic de drogues dans leur pays. Seuls les rapports reçus avant cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Après l'adoption de l'ordre du jour, la vingt-deuxième Réunion établira le calendrier de ses travaux. On trouvera en annexe au présent document le calendrier provisoire dont elle sera saisie pour examen.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (UNODC/HONLAC/22/1)

3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues

Ce point de l'ordre du jour sera présenté par un représentant de l'UNODC, qui donnera une vue d'ensemble des tendances actuelles du trafic de drogues.

Les participants sont invités à communiquer à la vingt-deuxième Réunion des informations sur les mesures prises par leur pays pour renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines tels que les enquêtes communes, la formation en matière de détection et de répression et la mise en commun de renseignements et de données d'expérience concernant les mesures de lutte contre le trafic de drogues.

Les participants sont priés d'informer la Réunion des mesures adoptées pour lutter contre le trafic de drogues et des problèmes pratiques qui entravent la coopération aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que des mesures prises pour y remédier.

Documentation

Note du Secrétariat concernant les statistiques sur les tendances du trafic de drogues dans les Amériques et dans le monde (UNODC/HONLAC/22/2)

Note du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/HONLAC/22/CRP.1)

4. Application des recommandations adoptées à la vingt et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants sont invités à informer la vingt-deuxième Réunion des mesures prises par leur pays en application des recommandations adoptées à la vingt et unième Réunion, tenue à Santiago du 3 au 7 octobre 2011. Pour l'examen de ce point, la vingt-deuxième Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat établie à partir des réponses à un questionnaire envoyées par les pays sur les mesures prises à cet égard.

Pour permettre au Secrétariat d'établir un rapport sur l'application des recommandations, les pays sont instamment priés de remplir et de renvoyer le questionnaire avant le 6 août 2012.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'examen de l'application des recommandations adoptées à la vingt et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes (UNODC/HONLAC/22/3)

5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux seront créés pour examiner les problèmes posés par le trafic de drogues dans la région et pour favoriser des débats informels et des échanges de vues ouverts, l'objectif étant de resserrer la coopération entre les différents services de détection et de répression en matière de drogues. Les groupes seront invités à présenter leurs conclusions et recommandations à la plénière pour qu'elle les approuve et les inclue dans le rapport de la vingt-deuxième Réunion.

À l'issue de consultations concernant l'évolution de la situation dans la région, les groupes de travail seront invités à examiner respectivement les thèmes suivants:

a) Relever les défis posés à la région par la production et le trafic de cocaïne, de cannabis et d'héroïne

Le groupe de travail examinera les tendances actuelles de la production et du trafic de cocaïne, de cannabis et d'héroïne à l'échelle de la région. Les participants aborderont les questions suivantes: comment les stratégies actuelles de répression, d'éradication et de démantèlement fonctionnent-elles et dans quels domaines les mesures de coordination et de soutien parmi les services de détection et de répression peuvent-elles être améliorées; quelles sont les personnalités actuellement impliquées dans le trafic et la distribution de ces drogues illicites fabriquées à partir de plantes; quelles sont les conséquences du trafic sur la sécurité et sur les collectivités; et quelles sont les informations sur les changements et tendances

observés dans la production et le trafic de drogues susceptibles d'être échangées pour appuyer des mesures efficaces à l'échelle de la région. Les participants seront encouragés à faire connaître des exemples d'opérations récentes menées contre les trafiquants, y compris les interceptions d'envoi de cocaïne, de cannabis et d'héroïne.

b) Les équipes spéciales interinstitutions dans la lutte contre le trafic de drogues

Le groupe de travail fera le point de l'expérience, de l'impact et des enseignements tirés des équipes spéciales et des unités fonctionnelles interinstitutions nationales et internationales créées pour faire face au trafic de drogues et à la criminalité transfrontière. Les représentants seront priés d'échanger des données d'expérience nationales concernant la mise en place de mécanismes de coordination nationaux et internationaux et la sélection des organismes appelés à collaborer, et de faire part des résultats obtenus. Ils seront invités à exposer les problèmes rencontrés dans la mise en service des unités interinstitutions et la manière dont ces problèmes ont été traités. Des exemples de l'action des équipes mises en place aux frontières aériennes, terrestres et maritimes internationales devraient être évoqués, de même que l'expérience acquise par les unités interinstitutions en matière d'enquêtes nationales et transfrontières portant sur des infractions graves de trafic et sur le traçage du produit de la criminalité.

c) Assurer le contrôle des précurseurs chimiques et des préparations pharmaceutiques

Le groupe de travail étudiera les nouveaux problèmes que posent les précurseurs chimiques de remplacement et les substances essentielles non placés sous contrôle international dans les Tableaux I et II de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Il examinera également le développement des tendances nationales et régionales du trafic et de la consommation de préparations pharmaceutiques ainsi que les modalités du détournement de ces préparations. Les participants feront le point des stratégies qui ont été adoptées par les États Membres de la région, de l'efficacité des mesures de lutte nouvellement mises en place et des problèmes rencontrés pour prévenir le détournement de précurseurs et de préparations pharmaceutiques au profit de la fabrication et de l'usage illicites de drogues.

6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

Dans sa résolution 64/182, l'Assemblée générale, se félicitant des résultats du débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-deuxième session, a adopté la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (A/64/92-E/2009/98, sect. II.A.), tels qu'adoptés à l'issue du débat de haut niveau et demandé aux États de prendre les mesures nécessaires pour donner pleinement effet aux dispositions qui y sont énoncées en vue d'en atteindre les buts et objectifs dans les délais prescrits.

Les États Membres se sont engagés à appliquer de manière effective la Déclaration politique et son Plan d'action au moyen d'une coopération internationale résolue, en collaboration avec les organisations régionales et internationales compétentes.

Toujours dans sa résolution 65/233, l'Assemblée générale a encouragé les chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient de la Commission des stupéfiants à continuer de contribuer, dans le cadre de leurs réunions respectives, au renforcement de la coopération régionale et internationale.

Dans la Déclaration politique et le Plan d'action, les États Membres ont décidé que la Commission des stupéfiants devrait, à sa cinquante-septième session, en 2014, mener un examen de haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action. Les tables rondes prévues à la cinquante-sixième session, en 2013, seront associées à la préparation de cet examen et se pencheront sur les thèmes suivants:

- a) Réduction de la demande et mesures connexes;
- b) Réduction de l'offre et mesures connexes;
- c) Lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire pour renforcer la coopération internationale.

Les participants seront invités à examiner les difficultés rencontrées par les États de la région pour appliquer la Déclaration politique et le Plan d'action, en particulier sa deuxième partie sur la réduction de l'offre et les mesures connexes, les effets de ces difficultés sur les suites données et la contribution que la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, pourrait apporter à la Commission des stupéfiants à cet égard.

7. Organisation de la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants examineront un projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes notamment les thèmes à étudier en groupes de travail, ainsi que les lieux où pourraient se tenir les futures réunions. Aux fins de planification, et pour faciliter dans une large mesure la préparation et l'organisation de la vingt-troisième Réunion, il serait souhaitable de fixer le lieu de cette dernière ainsi que les thèmes à étudier en groupes de travail lors de la vingt-deuxième Réunion. Le Secrétariat communiquera, sur demande, une copie de la lettre d'accord type indiquant la contribution de l'ONU, d'une part, et celle du pays d'accueil, d'autre part.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation de la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes (UNODC/HONLAC/22/4)

8. Questions diverses

Au titre de ce point, la vingt-deuxième Réunion voudra peut-être aborder d'autres sujets importants, comme les questions urgentes qui ressortent des rapports des pays.

9. Adoption du rapport de la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la vingt-deuxième Réunion, qui comportera les conclusions et recommandations des groupes de travail, le dernier jour de la Réunion.

Annexe

Programme de travail provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Lundi 1 ^{er} octobre	8 h 30		Inscriptions
	10 heures		Ouverture de la vingt-deuxième réunion
		1	Élection du Bureau
		2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
		3	Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues
	14 h 30	3	Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues (<i>suite</i>)
Mardi 2 octobre	10 heures	4	Application des recommandations adoptées à la vingt et unième Réunion
	14 h 30	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail
Mercredi 3 octobre	10 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 h 30	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (<i>suite</i>)
Jeudi 4 octobre	10 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 h 30	6	Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action
Vendredi 5 octobre	10 heures	7	Organisation de la vingt-troisième Réunion
	14 h 30	8	Questions diverses
		9	Adoption du rapport de la vingt-deuxième Réunion